



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 2021-185-2.26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2021-185 SPÉCIFIANT LES MODALITÉS RELATIVES AU BON FONCTIONNEMENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2026, ses membres ont adopté le règlement n° 2021-185-2.26 modifiant le règlement no 2021-185 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du comité administratif;

QUE ce règlement a pour objet de réduire la composition et le quorum du comité administratif de la Municipalité ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et une copie de celui-ci peut être obtenue moyennant paiement des frais exigibles ;

Donné à Compton, ce 19^e jour du mois de mai 2026.

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général